



TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO

DECAPINOX GEL

Revision n. 2

du 31/10/2022

Imprimé le 31/10/2022

Page n. 1/18

Remplace la révision:1 (Imprimé le: 03/01/2021)

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Dénomination  
Nom chimique et synonymes  
UFI :

DECAPINOX GEL  
UTI000061/62/74/75  
7500-Y07R-700J-YCTP

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination  
supplémentaire  
Gel décapant pour l'acier inoxydable.

Utilisations Identifiées	Industrielles	Professionnelles	Consommateurs
Traitement de surface des métaux	✓	✓	-

#### Utilisations Déconseillées

Les utilisations pertinentes sont énumérées ci-dessus. Aucune autre utilisation n'est recommandée.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale  
Adresse  
Localité et Etat  
TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO  
via del Lavoro, 8  
36020 Castegnero (VI)  
ITALIA  
Tél. +39 0444 739900  
Fax +39 0444 739999

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de données de  
sécurité.  
msds@trafimet.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à  
ORFILA (INRS): + 33 ( 0 ) 1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290	Peut être corrosif pour les métaux.
Toxicité aiguë, catégorie 2	H310	Mortel par contact cutané.
Toxicité aiguë, catégorie 3	H301	Toxique en cas d'ingestion.

## DECAPINOX GEL

Toxicité aiguë, catégorie 3  
Corrosion cutanée, catégorie 1A

H331  
H314

Lésions oculaires graves, catégorie 1

H318

Toxique par inhalation.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Provoque de graves lésions des yeux.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

**H290** Peut être corrosif pour les métaux.  
**H310** Mortel par contact cutané.  
**H301+H331** Toxique par ingestion ou par inhalation.  
**H314** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
**EUH071** Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

**P260** Ne pas respirer les fumées, brouillards / vapeurs / aérosols.  
**P280** Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
**P301+P330+P331** EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
**P303+P361+P353** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
**P305+P351+P338** Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
**P310** Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.  
**P405** Garder sous clef.

**Contient:**  
ACIDE NITRIQUE  
ACIDE FLUORHYDRIQUE  
AMMONIUM BIFLUORURE

## 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq 0,1\%$ .

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration  $\geq 0,1\%$ .

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants



### 3.1. Substances

Informations non pertinentes

### 3.2. Mélanges

Contenu:

#### Identification

$x = \text{Conc. \%}$

#### Classification (CE) 1272/2008 (CLP)

#### ACIDE NITRIQUE

INDEX 007-004-00-1

$13,75 \leq x < 20$

Ox. Liq. 2 H272, Acute Tox. 3 H331, Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318, EUH071, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: B  
Ox. Liq. 2 H272:  $\geq 99\%$ , Ox. Liq. 3 H272:  $\geq 65\%$ , Skin Corr. 1A H314:  $\geq 20\%$ , Skin Corr. 1B H314:  $\geq 5\%$   
LC50 Inhalation vapeurs:  $>2,65 \text{ mg/l/4h}$

CE 231-714-2

CAS 7697-37-2

Règ. REACH 01-2119487297-23

#### ACIDE FLUORHYDRIQUE

INDEX 009-003-00-1

$5 \leq x < 9,5$

Acute Tox. 1 H310, Acute Tox. 2 H300, Acute Tox. 2 H330, Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: B  
Skin Corr. 1A H314:  $\geq 7\%$ , Skin Corr. 1B H314:  $\geq 1\%$ , Eye Dam. 1 H318:  $\geq 1\%$ , Eye Irrit. 2 H319:  $\geq 0,1\%$   
STA Oral: 5,001 mg/kg, STA Dermal: 5 mg/kg, STA Inhalation vapeurs: 0,501 mg/l, STA Inhalation aérosols/poussières: 0,051 mg/l

CE 231-634-8

CAS 7664-39-3

Règ. REACH 01-2119458860-33

#### AMMONIUM BIFLUORURE

INDEX 009-009-00-4

$1 \leq x < 5$

Acute Tox. 3 H301, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318

CE 215-676-4

Skin Corr. 1B H314:  $\geq 1\%$ , Skin Irrit. 2 H315:  $\geq 0,1\%$ , Eye Dam. 1 H318:  $\geq 1\%$ , Eye Irrit. 2 H319:  $\geq 0,1\%$

CAS 1341-49-7

LD50 Oral: 130 mg/kg

Règ. REACH 01-2119489180-38

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

## RUBRIQUE 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales

Consultez un médecin immédiatement.

En cas d'inhalation:

En cas de difficultés respiratoires, il peut être nécessaire d'administrer l'oxygène. Transportez la personne blessée en plein air et gardez-la au repos dans la position qui favorise la respiration.

En cas d'ingestion:

Rincez soigneusement la bouche à l'eau. Ne provoquez pas de vomissements. La pratique de la respiration buccale de la bouche par le personnel des premiers soins peut être dangereuse.

N Cas de contact avec la peau (ou les cheveux):

Retirez immédiatement les vêtements contaminés et lavez la peau avec du savon et de l'eau. Rincer à l'eau. Lavez les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Après le contact avec le produit chaud, plongez immédiatement la zone affectée dans l'eau froide ou lavez la zone affectée avec de grandes quantités d'eau froide pour dissiper la chaleur et couvrir d'une gaze ou d'une toile de coton propre. En cas de collage avec un autocollant, ne séparez pas avec force la peau. Lavez soigneusement la peau avec du savon et de l'eau.

En cas de contact avec les yeux:

Retirez les lentilles de contact s'il est facile de le faire. Continuez à rincer avec de l'eau tiède pendant au moins 15 minutes et consultez immédiatement un ophtalmologue.

	<b>TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO</b> <b>DECAPINOX GEL</b>	Revision n. 2 du 31/10/2022 Imprimé le 31/10/2022 Page n. 4/18 Remplace la révision:1 (Imprimé le: 03/01/2021)
--	---	--

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Mortel par contact cutané. Toxique par ingestion ou par inhalation. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Corrosif pour les voies respiratoires.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consultez immédiatement un médecin et montrez cette fiche de données de sécurité.

### RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

##### MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

##### ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

### RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.



#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

### RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garantir un système de mise à terre approprié pour les installations et pour les personnes. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhale les éventuels poussières, vapeurs ou aérosols. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver dans un lieu aéré et sec, loin de sources d'amorçage. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Éviter le réchauffement. Éviter les chocs violents. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

Classe de stockage TRGS 510 (Allemagne)

:  
6.1B

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations sont indiquées dans la section 1.2. Il n'y a pas d'autres utilisations particulières.

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

DEU	Deutschland	Technischen Regeln für Gefahrstoffe (TRGS 900) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und Kurzzeitwerte. MAK- und BAT-Werte-Liste 2020, Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe, Mitteilung 56
DNK	Danmark	Bekendtgørelse om grænseværdier for stoffer og materialer - BEK nr 1458 af 13/12/2019
ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2021
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81
NOR	Norge	Forskrift om endring i forskrift om tiltaksverdier og grenseverdier for fysiske og kjemiske faktorer i arbeidsmiljøet samt smitterisikogrupper for biologiske faktorer (forskrift om tiltaks- og grenseverdier), 21. august 2018 nr. 1255
PRT	Portugal	Decreto-Lei n.º 1/2021 de 6 de janeiro, valores-limite de exposição profissional indicativos para os agentes químicos. Decreto-Lei n.º 35/2020 de 13 de julho, proteção dos trabalhadores contra os riscos ligados à exposição durante o trabalho a agentes cancerígenos ou mutagénicos
POL	Polksa	Rozporządzenie ministra rozwoju, pracy i technologii z dnia 18 lutego 2021 r. Zmieniające rozporządzenie w sprawie najwyższych dopuszczalnych stężeń i natężeń czynników szkodliwych dla zdrowia w środowisku pracy
SWE	Sverige	Hygieniska gränsvärden, Arbetsmiljöverkets föreskrifter och allmänna råd om hygieniska gränsvärden (AFS 2018:1)
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)
EU	OEL EU	Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2021

### ACIDE NITRIQUE



# TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO

## DECAPINOX GEL

Revision n. 2

du 31/10/2022

Imprimé le 31/10/2022

Page n. 6/18

Remplace la révision:1 (Imprimé le: 03/01/2021)

### Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
------	------	--------	------------

Notes

/

#### Observations

		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
AGW	DEU			2,6	1
TLV	DNK	2,6	1		E
VLA	ESP			2,6	1
VLEP	FRA			2,6	1
VLEP	ITA			2,6	1
TLV	NOR	5	2		
VLE	PRT			2,6	1
NDS/NDSCh	POL	1,4		2,6	
NGV/KGV	SWE	1,3	0,5	2,6	1
WEL	GBR			2,6	1
OEL	EU			2,6	1
TLV-ACGIH		5,2	2	10,3	4

### Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	NPI
Valeur de référence en eau de mer	NPI
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	NPI
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	NPI
Valeur de référence pour les microorganismes STP	NPI
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	NPI
Valeur de référence pour l'atmosphère	NPI

### Santé –

Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				NEA
Inhalation	1,3 mg/m3	NEA	1,3 mg/m3	NEA
Dermique		NEA		NEA

### ACIDE FLUORHYDRIQUE

#### Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
------	------	--------	------------

Notes

/

#### Observations

		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
AGW	DEU	0,83	1	1,66	2
VLA	ESP	1,5	1,8	2,5	3
VLEP	FRA	1,5	1,8	2,5	3

**TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO**

Révision n. 2

du 31/10/2022

Imprimé le 31/10/2022

Page n. 7/18

Remplace la révision:1 (Imprimé le: 03/01/2021)

**DECAPINOX GEL**

VLEP	ITA	1,5	1,8	2,5	3	F
WEL	GBR	1,5	1,8	2,5	3	F
OEL	EU	1,5	1,8	2,5	3	as F

## Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,9	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,9	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	51	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	11	mg/kg

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs		Effets sur les travailleurs					
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		0,01 mg/kg bw/d		0,01 mg/kg bw/d				
Inhalation	1,25 mg/m3	0,03 mg/m3	0,2 mg/m3	0,03 mg/m3	2,5 mg/m3	2,5 mg/m3	0,0015 mg/m3	1,5 mg/m3
Dermique	VND	VND	VND	VND	VND	VND	VND	VND

**AMMONIUM BIFLUORURE****Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h	STEL/15min

Notes

/

## Observations

		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
MAK	DEU	1		4		INHALA Als F
MAK	DEU	1		4		PEAU Als F
TLV	DNK	2,5				Som F, E
VLA	ESP	2,5				Como F
VLEP	FRA	2,5				
VLEP	ITA	2,5				come F
TLV	NOR	0,5				Som F
VLE	PRT	2,5				Como F
NDS/NDSCh	POL	2				Na F
NGV/KGV	SWE	2				Som F
WEL	GBR	2,5				As F
OEL	EU	2,5				
TLV-ACGIH		2,5				

## Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	1,3	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	76	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	22	mg/kg

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Effets sur les consommateurs	Effets sur les travailleurs	



## DECAPINOX GEL

Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale	VND	0,015 mg/kg bw/d	0,015	0,015 mg/kg bw/d				
Inhalation			VND	0,045 mg/m3	3,8 mg/m3			2,3 mg/m3
Dermique					VND	VND	0,045	

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

### PROTECTION DES MAINS

Selon le décret législatif 475/92 - Normes UNI.

Protection des membres supérieurs. Gants dans:

- Téflon (0,5 mm d'épaisseur, temps de perméabilité > 71 heures)
- Rubber (épaisseur de 0,5 mm, temps de perméabilité > 6 heures)
- Néoprène (0,4 mm d'épaisseur, temps de perméabilité > 6 heures)
- Nitrile (épaisseur de 0,6 mm, temps de perméabilité > 6 heures)
- Nitrile + PVC (0,2 mm d'épaisseur, temps de perméabilité > 8 heures)
- PVC (0,1 mm d'épaisseur, temps de perméabilité > 8 heures)
- Viton (0,1 mm d'épaisseur, temps de perméabilité > 8 heures)
- Veton + néoprène (0,2 mm d'épaisseur, temps de perméabilité > 8 heures)

### Protection de la peau

Protection des membres inférieurs.

- Chaussures chimiques-résistantes aux chaussures résistantes

Protection corporelle.

- tablier résistant aux produits chimiques

### PROTECTION DU VISAGE ET DES YEUX

Il est recommandé de porter une visière cagoule ou une visière de protection associée à des lunettes étanches (réf. Norme EN 166).

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type B dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.



## DECAPINOX GEL

## CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

**RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide gélatinieux	
Couleur	transparent	
Odeur	fort	
Point de fusion ou de congélation	pas disponible	
Point initial d'ébullition	pas disponible	
Inflammabilité	non applicable	
Limite inférieur d'explosion	pas disponible	
Limite supérieur d'explosion	pas disponible	
Point d'éclair	pas disponible	
Température d'auto-inflammabilité	pas disponible	
Température de décomposition	pas disponible	
pH	1	
Viscosité cinématique	pas disponible	
Solubilité	soluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	
Pression de vapeur	pas disponible	
Densité et/ou densité relative	1,35 kg/l	
Densité de vapeur relative	pas disponible	
Caractéristiques des particules	pas applicable	

**9.2. Autres informations****9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Informations pas disponibles

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Propriétés explosives	pas explosif
Propriétés comburantes	non oxydant

**RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Corrosif pour les métaux.

**10.2. Stabilité chimique**

	<b>TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO</b>	Revision n. 2
		du 31/10/2022
<b>DECAPINOX GEL</b>		Imprimé le 31/10/2022
		Page n. 10/18
		Remplace la révision:1 (Imprimé le: 03/01/2021)

Températures de l'environnement stables à normales.

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Le produit peut réagir violemment avec de l'eau.

#### **10.4. Conditions à éviter**

Évitez la surchauffe. Empêchez l'humidité ou l'eau d'économiser dans les récipients.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Alcali et métaux.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pour la décomposition thermique ou en cas d'incendie, vous pouvez libérer des gaz et des vapeurs potentiellement nocifs pour la santé (Cox, NOx, HF).

### **RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

#### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008**

##### Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

##### Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

##### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

##### Effets interactifs



TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO

Revision n. 2

du 31/10/2022

Imprimé le 31/10/2022

Page n. 11/18

Remplace la révision:1 (Imprimé le: 03/01/2021)

## DECAPINOX GEL

Informations pas disponibles

### TOXICITÉ AIGUË

Corrosif pour les voies respiratoires.

ATE (Inhalation - aérosols / poussières) du mélange:

Acute Tox. 3

ATE (Inhalation - vapeurs) du mélange:

6,68 mg/l

ATE (Inhalation - gaz) du mélange:

Acute Tox. 3

ATE (Oral) du mélange:

98,13 mg/kg

ATE (Dermal) du mélange:

100,00 mg/kg

### ACIDE NITRIQUE

LC50 (Inhalation vapeurs):

> 2,65 mg/l/4h Rat

### ACIDE FLUORHYDRIQUE

STA (Oral):

5,001 mg/kg estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP  
(donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

STA (Dermal):

5 mg/kg estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP  
(donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

STA (Inhalation aérosols/poussières):

0,051 mg/l estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP  
(donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

STA (Inhalation vapeurs):

0,501 mg/l estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP  
(donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

### AMMONIUM BIFLUORURE

LD50 (Oral):

130 mg/kg Rat

### CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Corrosif pour la peau

Classification en fonction de la valeur expérimentale du pH

### LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE



TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO

DECAPINOX GEL

Revision n. 2

du 31/10/2022

Imprimé le 31/10/2022

Page n. 12/18

Remplace la révision:1 (Imprimé le: 03/01/2021)

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**11.2. Informations sur les autres dangers**

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

**RUBRIQUE 12. Informations écologiques**

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

**12.1. Toxicité**



TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO

**DECAPINOX GEL**

Revision n. 2

du 31/10/2022

Imprimé le 31/10/2022

Page n. 13/18

Remplace la révision:1 (Imprimé le: 03/01/2021)

**ACIDE NITRIQUE**

LC50 - Poissons

> 1000 mg/l/96h *Lepomis macrochirus* (pH effect)

**ACIDE FLUORHYDRIQUE**

LC50 - Poissons

> 51 mg/l/96h *Onchorynchus mykiss*

EC50 - Crustacés

26 mg/l/48h *Daphnia magna*

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

81 mg/l/72h *Skeletonema costatum*

NOEC Chronique Poissons

4 mg/l 21 d

NOEC Chronique Crustacés

8,9 mg/l *Daphnia magna*

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques

50 mg/l *Skeletonema costatum*

**AMMONIUM BIFLUORURE**

LC50 - Poissons

422 mg/l/96h *Onchorynkus mykiss*

EC50 - Crustacés

26 mg/l/48h *Daphnia magna*

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

81 mg/l/72h *Skeletonema costatum*

NOEC Chronique Poissons

4 mg/l *Onchorynkus mykiss*

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques

8,9 mg/l *Daphnia magna*

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**ACIDE NITRIQUE**

Solubilité dans l'eau

> 1000000 mg/l

Dégradabilité: données pas disponible

non pertinente per sostanza inorganica

ACIDE FLUORHYDRIQUE

Dégradabilité: données pas disponible

non pertinente per sostanza inorganica

**AMMONIUM BIFLUORURE**

Solubilité dans l'eau

> 10000 mg/l

Dégradabilité: données pas disponible

non pertinente per sostanza inorganica

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**ACIDE NITRIQUE**

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau

< 3

**AMMONIUM BIFLUORURE**

BCF

0,5

**12.4. Mobilité dans le sol**

Informations pas disponibles

## DECAPINOX GEL

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq 0,1\%$ .

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

### 12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

#### EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

## RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR / RID, IMDG, IATA: 2922

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (NITRIC ACID, HYDROFLUORIC ACID)

IMDG: CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (NITRIC ACID, HYDROFLUORIC ACID)

IATA: CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (NITRIC ACID, HYDROFLUORIC ACID)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 8 Etiquette: 8 (6.1)



IMDG: Classe: 8 Etiquette: 8 (6.1)

IATA: Classe: 8 Etiquette: 8 (6.1)

	<b>TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO</b>	Revision n. 2 du 31/10/2022 Imprimé le 31/10/2022 Page n. 15/18 Remplace la révision:1 (Imprimé le: 03/01/2021)
	<b>DECAPINOX GEL</b>	

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO  
 IMDG: NO  
 IATA: NO

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: 86	Quantités Limitées: 1 L	Code de restriction en tunnels: (E)
IMDG:	Special provision: -		
IATA:	EMS: F-A, S-B	Quantités Limitées: 1 L	
	Cargo:	Quantité maximale: 30 L	Mode d'emballage: 855
	Pass.:	Quantité maximale: 1 L	Mode d'emballage: 851
	Special provision:	A3, A803	

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

### RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE  
 : H2

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit  
 Point 3

Substances contenues

Point	75	
Point	65	AMMONIUM BIFLUORURE Règ. REACH: 01-2119489180-38

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs



**TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO**

**DECAPINOX GEL**

Revision n. 2

du 31/10/2022

Imprimé le 31/10/2022

Page n. 16/18

Remplace la révision:1 (Imprimé le: 03/01/2021)

**Précuseur d'explosif faisant l'objet de restrictions**

L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif faisant l'objet de restrictions par des membres du grand public est soumise à une restriction prévue à l'article 5, paragraphes 1 et 3. Les précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions ne doivent pas être mis à la disposition des membres du grand public, ni introduits, détenus ou utilisés par ceux-ci.

L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif réglementé par des membres du grand public est soumise aux obligations de signalement prévues à l'article 9.

Toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national compétent.

**Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage  $\geq 0,1\%$ .

**Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)**

Aucune

**Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012**

⋮

Aucune

**Substances sujettes à la Convention de Rotterdam**

⋮

Aucune

**Substances sujettes à la Convention de Stockholm**

⋮

Aucune

**Contrôles sanitaires**

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

**Classification pour la pollution des eaux en Allemagne (AwSV, vom 18. April 2017)**

WGK 3: Très dangereux pour les eaux

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les substances contenues suivantes:

ACIDE NITRIQUE

ACIDE FLUORHYDRIQUE

AMMONIUM BIFLUORURE



## DECAPINOX GEL

## RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Ox. Liq. 2	Liquide comburant, catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1
Acute Tox. 1	Toxicité aiguë, catégorie 1
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, catégorie 3
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, catégorie 1B
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
H272	Peut agraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H310	Mortel par contact cutané.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H301+H331	Toxique par ingestion ou par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

## LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulatif et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme

	<b>TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO</b> <b>DECAPINOX GEL</b>	Revision n. 2 du 31/10/2022 Imprimé le 31/10/2022 Page n. 18/18 Remplace la révision:1 (Imprimé le: 03/01/2021)
--	---	---

- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

**BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

**Note pour les usagers:**

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

**MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION**

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

**Modifications par rapport à la révision précédente.**

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 03 / 07 / 08 / 09 / 11 / 12 / 15 / 16.